

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/09/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Henri HOURIEZ, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Mathieu GAGET, Christophe LIAUD à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2020.09.14.5**OBJET : Désignation de représentants au conseil d'administration du Conservatoire d'Espaces Naturels Isère - Avenir**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que créé en 1985, le Conservatoire d'espaces naturels Isère – Avenir est membre de la Fédération des conservatoires des espaces naturels de France. L'association a pour vocation principale la mise en œuvre d'opérations de restauration et de gestion de sites naturels remarquables.

Son conseil d'administration est composé d'élus locaux, de représentants des grandes fédérations départementales (chasse, pêche, protection de la nature, randonnée et monde agricole) et de personnes qualifiées. Chaque partenaire met à disposition ses compétences propres pour un objectif commun et partagé, celui de la préservation et de la gestion concertée des milieux naturels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L 2121-33,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des élus pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration du Conservatoire d'Espaces Naturels Isère – Avenir suite au renouvellement du Conseil municipal,

Il est proposé de désigner :

- Titulaire : Nicolas BACCONNIER
- Suppléant : Luis MUNOZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Monsieur Nicolas **BACCONNIER**, représentant titulaire, et Monsieur Luis **MUNOZ**, représentant suppléant, au sein du conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels Isère – Avenir.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 14/09/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 17 septembre 2020 17/09/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200914-lmc18281-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.